

## Réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2015

**Présents :** MM. BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC – COTTET - LENOBLE – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE –

**Absent excusé :** MM BACCONNET (pouvoir donné à E. CLOAREC) – DEBOUDARD (pouvoir donné à M. MOURLON) – DUBOISSET - MOUILLET (pouvoir donné à T. BARRIERE)

**Date de convocation :** 24/06/2015

L'an deux mil quinze le 1<sup>er</sup> Juillet, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mr SENETAIRE Jean-Claude a été nommé secrétaire de séance.

### **QUESTIONS DEBATTUES**

**Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires**

Projet transfert compétence ordures ménagères : tout d'abord Mr le Maire laisse la parole aux représentants du SIVOM Auzances-Bellegarde (Mr RIBIERE et Angélique) en début de réunion pour expliquer le projet de transfert de la compétence des ordures ménagères (que la commune de Charensat a au niveau du SIVOM) à la Communauté de Communes Cœur de Combrailles. Pour continuer d'être adhérent au SIVOM d'Auzances, il faut au moins leur donner une des 6 premières compétences définies dans leur arrêté. Si on enlève la compétence des ordures ménagères pour transférer à la Com.Com., les travaux de réfection de voirie (ex. point à temps, etc...) seront facturés sans T.V.A. Il est nécessaire de voir les avantages et inconvénients de ce projet, de donner la réponse au SIVOM d'Auzances avant de délibérer sur le projet de transfert à la Communauté de Communes. Pour info, Mr SENETAIRE donne le taux de la taxe qui est de 17,88 au SICTOM de St-Gervais d'Auvergne et 14,04 au SIVOM d'Auzances. Si transfert, la retombée DGF pour la Com.Com. serait d'environ 40 000 €. De plus, il faudra désigner des délégués différents.

Remarques sur compte-rendu du 28/05/2015 : aucune remarque, si ce n'est Mr POUCHOL qui a demandé si les démarches avaient été faites pour la cession du chemin à Fournol pour Mr HENDRIX. Pour l'instant, rien de fait.

Mariage CHAPUT/COULADAIZE du 02/05/2015 : remerciement

Appels d'offres lancés :

- FIC 2015 (voies communales) : offres à remettre au 03/07/2015
- DETR 2015 (desserte de la Brande) : offres à remettre au 27/07/2015

Vente black-bass : suite à l'accord de principe donné à la réunion du 28/05/2015 le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente du black-bass à 15 € le kg.

Prévision subvention Comité de Jumelage pour 2016 : Mr le Maire fait part qu'il avait été versé 6 100 € en 2001 pour les 10 ans du jumelage officiel avec Hohentengen. Mr le Maire propose de leur verser 7 000 € pour les 50 ans d'amitié entre les 2 clubs sportifs. Si le montant ne s'avérait pas suffisant pour couvrir les frais engendrés par cette manifestation (justificatifs à donner), une subvention supplémentaire sera attribuée. En contre-partie, le Comité de Jumelage s'engage à restituer la différence à la commune s'il reste un reliquat des 7 000 €. Ce montant sera prévu sur le budget primitif 2016.

Location Apt.1/500 : Mr le Maire fait part de la demande de Mlle DUCROS Maryline qui souhaite louer l'appartement au 11/07/2015 au prix de 310 €, avec acte de caution solidaire.

Révision loyer de Mr CHENET Uriel : il a été décidé de réviser le loyer de Mr CHENET Uriel selon l'indice INSEE du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2015 (non connu à ce jour) à la date d'échéance du 18/08/2015.

TAP pour l'année scolaire 2015-2016 : Mr le Maire explique que la personne, qui donnait les cours de peinture pendant l'heure de TAP cette année, ne pouvait pas continuer pour l'année scolaire 2015/2016. Mr le Maire fait part de la proposition d'une animation par « Les Clowns en Vadrouille », séance d'initiation aux arts du cirque (fil, boule, trampoline, équilibre, rolla bolla, monocycle, jonglerie, sculpture sur ballon, barbe à papa...) avec un petit spectacle en fin d'année pour montrer ce qui a été fait. Le prix de l'heure pour un intervenant sera de 35 €. Mr le Maire poursuit par la lecture du Projet Educatif Territorial (PEDT) pour le début de l'année scolaire 2014-2015 à la fin de l'année scolaire 2017-2018 concernant les activités périscolaires qui ont été mises en place dans

notre école. Mr le Maire a donné une copie de ce projet pour information aux maires des communes de Biollet et Espinasse lors du conseil d'école du 30/06/2015.

Requête en référé présentée par Mme MAGNOL : audience fixée au lundi 29/06/2015 devant le juge des référés au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (présents pour soutenir Mme MAGNOL : MM. BESSE, DENIS, HULLIARD, LENOBLE, MOURLON, POUMEROL). Sur la question posée par Mr le Maire aux 2 conseillers municipaux présents à cette audience s'ils étaient là pour défendre les intérêts communaux sur ce projet, Mme LENOBLE et Mr MOURLON ont clairement dit qu'ils étaient là pour soutenir Mme MAGNOL, colistière de leur liste (c'est-à-dire un intérêt privé), et Mr CHAMBON a dit qu'il n'avait pu s'y rendre puisqu'il travaillait. Ordonnance rendue le 30/06/2015, donc arrêt des travaux de la construction du bâtiment d'accueil le même jour. Mr le Maire propose de poursuivre la défense du permis de construire pour suites à donner devant les juridictions concernées (cassation, Conseil d'Etat et autres) : 4 contre, 1 abstention et 7 pour.

D'autre part, Mr le Maire propose de délibérer pour demander des explications à la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy-de-Dôme quant au courrier que la Fédération a joint à la requête de Mme MAGNOL. Vote identique.

Affaire COURTADON/COMMUNE : Mr le Maire rappelle que, lors de la réunion du 28/05/2015, il avait été décidé de convoquer Mr COURTADON, la 1<sup>ère</sup> commission communale, et l'architecte, afin d'étudier le problème de ventilation de la hotte de la boucherie. La date a été fixée au 22/06/2015 à 14h00. Etaient seulement présents ce jour-là MM. BLANCHON, CLOAREC, SENETAIRE et Mlle GRONOWSKI. Compte-tenu qu'il n'y avait pas le quorum, la décision ne peut pas être prise. Il sera donc nécessaire de fixer une nouvelle réunion et un courrier sera transmis à Mr COURTADON dans ce sens-là.

Réponse de Mmes BASCOBERT Loriane et RICO Sylvie : Mr le Maire lit la réponse signée par ces 2 personnes concernant la demande de bornage à La Gorce. Comme il avait été constaté lors de la réunion de la commission sur le lieu le 22/05/2015, les échanges de terrain doivent être faits entre elles par régularisation au notaire, la commune n'ayant aucun frais lié à cette transaction si ce n'est la signature pour le chemin communal. Vote : 1 abstention et 11 pour.

Remboursement constat d'huissier pour le site : Mr le Maire fait part du remboursement par l'assistance juridique du montant total de 1 030,26 € payé à SCP CASTANO-VIGIER.

Convention honoraires avocat affaire MAGNOL/COMMUNE : Mr le Maire fait part de la convention entre la SCP COLLET- De ROCQUIGNY et la Commune de Charensat qui leur a confié la défense de ses intérêts dans une procédure CHARENSAT/MAGNOL devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand contre Mme MAGNOL. Le montant de ses honoraires est de 1 392,00 €, montant qui sera réglée par la Commune et remboursée par JURIDICA en totalité.

Réglementation sur la diffusion de documents concernant la gestion communale (délibérations du Conseil Municipal visées par la SP, arrêtés, documents d'urbanisme et autres) : Mr le Maire explique que l'exécutif communal, c'est le Maire ou les adjoints. Suite à une demande importante de copies de délibérations de la part de conseillers d'opposition (Mme LENOBLE + de 100 délibérations le 28/05/2015), ces documents étant bien entendu consultables en mairie. Mr le Maire propose que ceux-ci et leur diffusion soient demandés par écrit à la mairie avec les raisons. Ce travail de recherche et de copies sera réalisé lorsque l'emploi du temps le permettra. D'autre part, Mr le Maire propose que le secrétariat soit fermé 2 matinées par semaine afin que les secrétaires puissent faire leur travail correctement.

Mise en place du site officiel Internet de la commune : la secrétaire donne l'intitulé du site qui est [www.charensat.fr](http://www.charensat.fr)

Information sur la gestion de l'eau communale suite à la réunion de la DDT : il est nécessaire de faire les mises aux normes des captages très rapidement. Faire les acquisitions de terrains, faire les clôtures.... pour les périmètres immédiats et rapprochés. Installation de la plate-forme de l'observatoire sur l'eau et l'assainissement par une personne de la DDT sur notre ordinateur vendredi 03/07/2015 à 9h30.

Devis achat matériel pour salle polyvalente : chariot chauffe assiettes, équipements cuisine... On a eu 3 devis,

- D.E.C.HO CENTRE : 1233,74 € H.T.
- ADS Auvergne : 1 204,05 € H.T.
- METRO : 1 790,05 €

Compte-tenu du peu de différence entre les 2 premiers, le Conseil décide d'accepter le devis de D.E.C.HO CENTRE pour 1 233,74 € H.T. en leur demandant de faire la gratuité de 24 verres pour l'école (suite à demande de la cantinière).

Devis reprise couverture salle archives église : Mr le Maire explique que, lors du nettoyage du clocher de l'église par les conseillers et autres (que Mr le Maire remercie), ils se sont rendus compte que la couverture de la salle d'archives était bonne à reprendre car il y a des fuites. Un devis a été demandé à Sarl DA SILVA TOITURE pour un montant T.T.C. de 2 198,44 €.

Il serait nécessaire de nettoyer les marches de l'église, et de voir pour un appareil ultra-son pour faire partir les pigeons.

Devis ordinateur de l'école : Mr le Maire fait part que l'ordinateur de l'école ne fonctionne plus depuis 1 semaine, il est donc nécessaire de le remplacer pour la rentrée de Septembre 2015, compte tenu que la Commune ne changera le leur qu'en 2016. Un devis a été demandé à Sarl REFLEX Informatique qui propose un ordinateur à 926,00 €. Mr CHAMBON fait remarquer que c'est un bon prestataire et Mme LENOBLE regarde le devis et cela lui paraît correct. On va donc le remplacer.

#### Courriers divers :

. Lettre, transmise par les conseillers minoritaires à Mr le Préfet en date du 22/04/2015 pour avoir des renseignements sur le fonctionnement du conseil municipal de la commune de Charensat, lue par Mme LENOBLE. La réponse leur a été envoyée par le Mr le Sous-Préfet en date du 11/06/2015, ainsi qu'une copie à Mr le Maire.

. Courrier ARS Auvergne envoyé au Président du C.C.A.S. dans le cadre de la procédure de renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD « Les Mésanges Bleues ». Compte-tenu des éléments contenus dans le rapport d'évaluation externe concernant cette structure (très bon fonctionnement, qualité exceptionnelle de la restauration et de l'animation), avis favorable pour un renouvellement tacite de son autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 03/01/2017.

. Programme indicatif annuel 2015 de « renforcements de chaussées » sur la RD13 par le C.G. pour un montant de 50 000 €.

. Coupes prévues en 2014, vente sur 2015 à DUBOT et Fils : 20 320 € et à COMBRAILLES BOIS DES : 7 400 €.

. Pour Chancelade, prévoir l'achat d'une barque avec moteur thermique au lieu d'un moteur électrique (voir ce qui va le mieux).

. Camions de pierres à commander pour Couberteix (0,60), Les Chassagnols/Montaudot (0,31) et Les Marmétoux/Montaudot (0,31).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,